



BREVET PROFESSIONNEL JEPS DES ACTIVITES GYMNINIQUES DE LA FORME ET DE LA FORCE



Formation diplômante de niveau IV

Alternance formation pratique en structure et formation théorique en centre

2009



2010

Unités complémentaires capitalisables

- Gymnastique artistique masculine
- Gymnastique artistique féminine
- Gymnastique rythmique

Mentions

- Activités gymniques acrobatiques : gym masculine, féminine, trampoliner, gym acrobatique
- Activités gymniques d'expression : gym rythmique, twirling, activités gymniques dansées
- Forme en cours collectif
- Haltères-musculation et Forme sur plateau

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Préparer à l'obtention d'un diplôme professionnel de niveau IV. Le titulaire d'un BPJEPS Activités gymniques est un éducateur sportif, capable d'encadrer et d'animer des groupes d'âges différents, de participer au fonctionnement d'une structure, d'en promouvoir ses activités et d'enseigner sur les premiers niveaux de compétitions de la mention choisie.

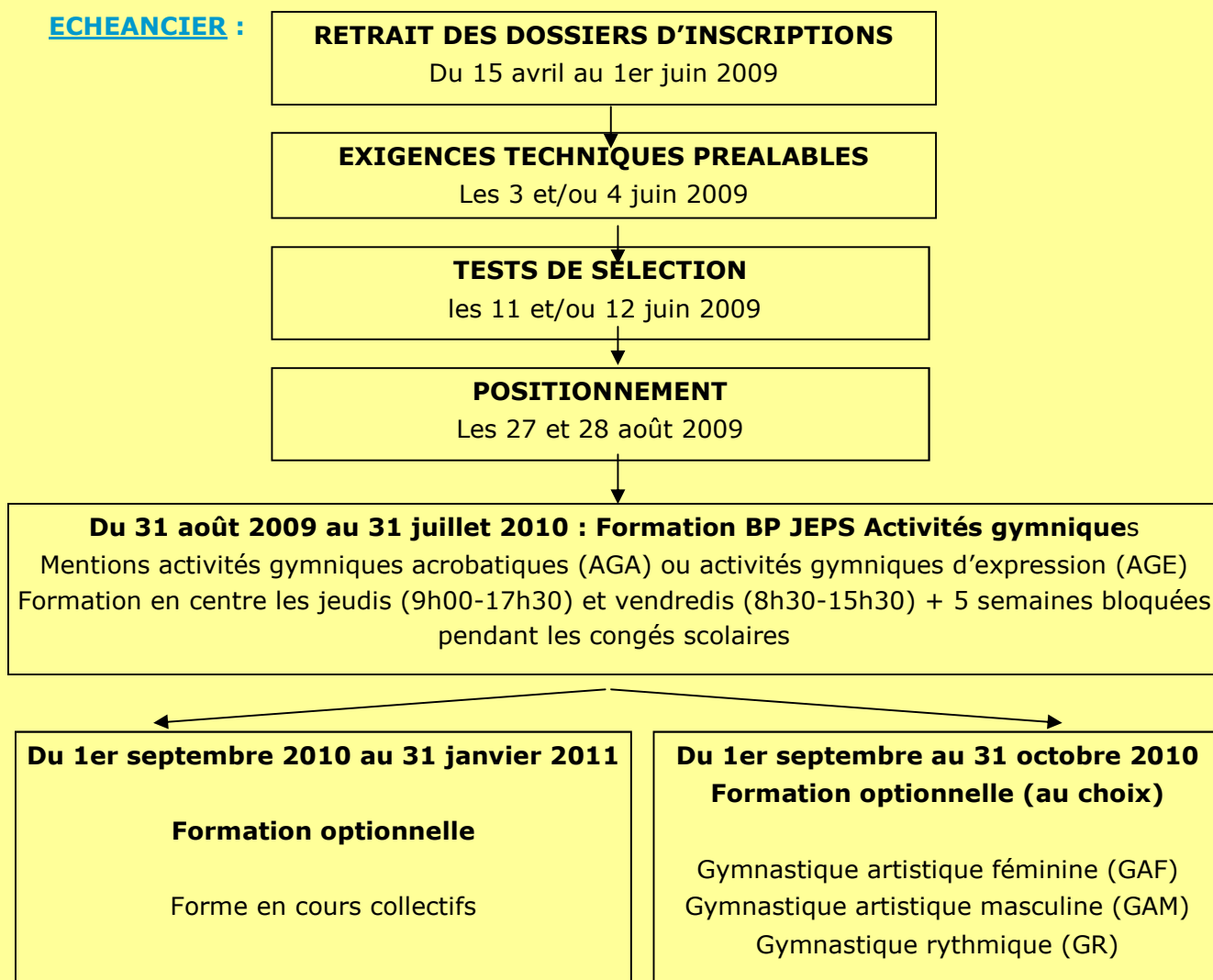
CONDITIONS D'ACCES :

Être âgé de 18 ans minimum au premier jour de la formation,
Être titulaire de l'AFPS,
Être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement des activités gymniques,
Avoir une structure d'alternance pour effectuer son stage (n'hésitez pas à nous contacter si vous n'avez pas de structure d'accueil; nous vous aiderons dans vos démarches).

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI :

L'éducateur sportif peut exercer sa profession au sein d'une association, d'une collectivité territoriale ou auprès d'établissements proposant des activités gymniques de loisirs.

ECHEANCIER :



CONTENU : Le BPJEPS AGFF est composé de 10 unités de compétences capitalisables

- UC 1 : communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- UC 2 : prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- UC 3 : préparer un projet ainsi que son évaluation
- UC 4 : participer au fonctionnement de la structure
- UC 5 : préparer une action d'animation
- UC 6 : encadrer un groupe dans le cadre d'une animation
- UC 7 : mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles
- UC 8 : être capable de conduire une action éducative
- UC 9 : être capable de maîtriser les outils ou techniques de la spécialité
- UC 10 : adaptation à l'emploi

Le principe de formation est basé sur l'alternance entre formation pratique en structure avec un tuteur ou maître d'apprentissage et formation théorique en centre.

~~~~~

**COÛT :**

Le coût de formation est de 9€ de l'heure. Dans tous les cas, tout ou partie de la formation est prise en charge.

~~~~~

FINANCEMENT :

Le contrat d'apprentissage

Contrat de travail, vous permettant de bénéficier d'une formation par alternance; les frais de formation sont alors pris en charge par le Conseil Régional et le CFA.

Le contrat ou la période de professionnalisation

Contrat de travail, vous permettant de bénéficier d'une formation par alternance; prise en charge financière par un OPCA.

Vous êtes salarié(e)

Le congé individuel de formation (CIF) : après accord de l'employeur, la formation peut être prise en charge par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Vous êtes demandeur d'emploi

Allocation de retour à l'emploi : condition : être inscrit en tant que demandeur d'emploi et bénéficier des allocations chômage; la formation devra s'inscrire dans votre projet d'action personnalisé (PAP)

Où se renseigner ?

- Votre direction régionale jeunesse et sport (DRJS)
- Les ASSEDIC, votre agence régionale pour l'emploi
- Auprès de l'ARFASSE CFA
- Direction départementale du travail de votre lieu d'habitation

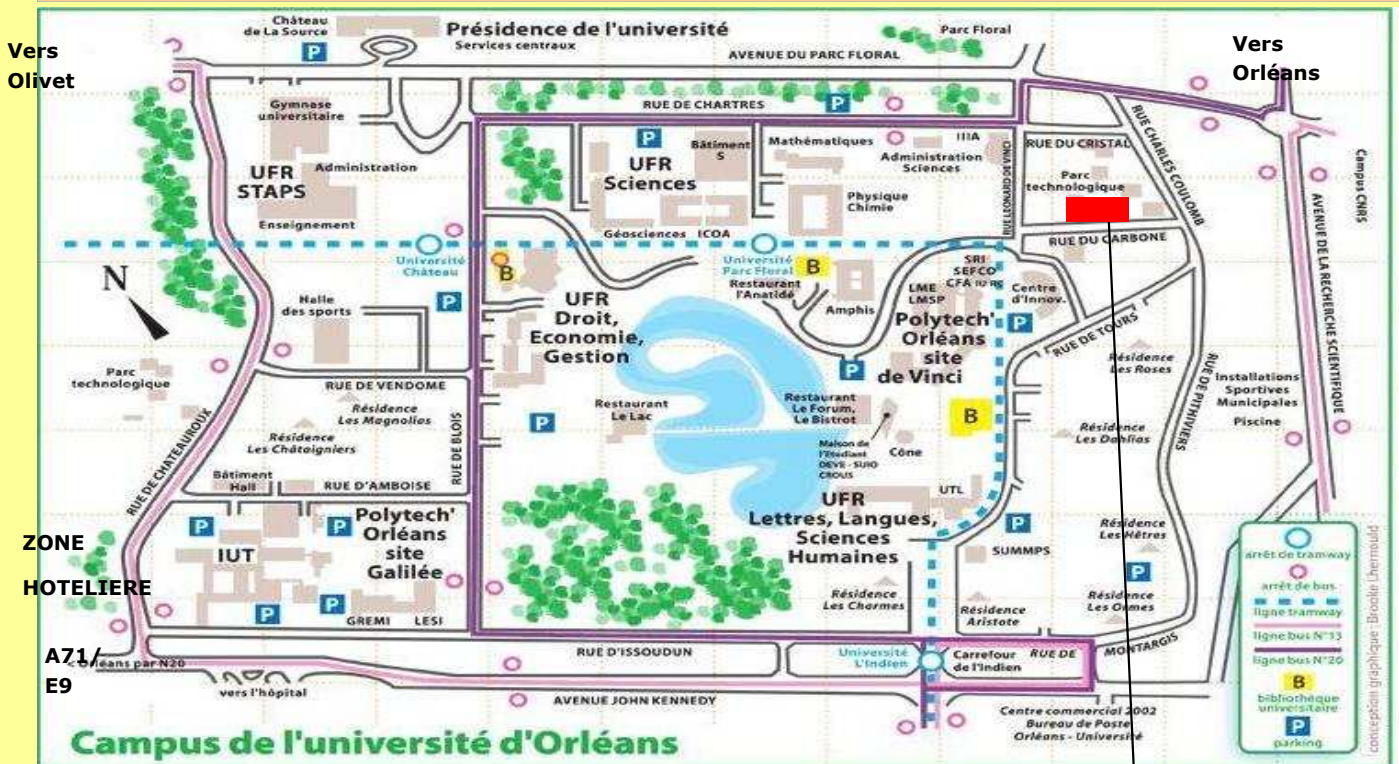
REUNIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES

SAMEDI 28 MARS de 9h30 à 12h00

MERCREDI 1er AVRIL de 14h00 à 16h00

SAMEDI 4 AVRIL de 9h30 à 12h00

PLAN D'ACCES



ARFASSEC CENTRE
4, rue du Carbone
45100 ORLEANS LA SOURCE

Tél. : 09 74 77 31 74

Port. : 06 72 16 69 97

Mail : angelique.ettel.arfassec@orange.fr

